

Concours organisé par le *Comité de la Journée internationale des femmes*
sous la coordination du Centre de femmes du Haut-Richelieu
Bourse de 1 000 \$ décernée par la députée provinciale du comté
d'Iberville, Claire Samson

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET RÈGLEMENTS DU CONOURS

1. **Carrie Derick**
 2. **Critères spécifiques d'admissibilité**
 3. **Réalisations à mettre en valeur**
 4. **Règlements du concours**
 5. **Date limite pour le dépôt des dossiers**
 6. **Dossier de candidature : contenu et adresse de dépôt**
 7. **Processus de sélection**
-

1. CARRIE DERICK

Dans notre région, une des pionnières du féminisme se nomme Carrie Derick. Née le 14 janvier 1862 à Clarenceville, cette dernière a ouvert les portes aux femmes du Québec et du Canada dans de nombreux domaines. Première femme canadienne à obtenir un poste de professeure, à l'université McGill en 1919, Carrie Derick fût une généticienne internationalement reconnue pour ses travaux scientifiques. Malgré ses succès, elle a dû surmonter de nombreux obstacles à une époque où les femmes n'étaient pas acceptées par la communauté académique et scientifique. Décédée en 1941, Carrie Derick a consacré sa vie à l'avancement des femmes dans le domaine de l'éducation et des sciences, ainsi qu'à l'obtention du droit de vote des femmes et à l'amélioration des conditions sociales.

2. CRITÈRES SPÉCIFIQUES D'ADMISSIBILITÉ

- Être une étudiante dans un domaine scientifique. L'étudiante, elle doit être inscrite à temps plein dans une institution secondaire, collégiale ou universitaire.
- Étudier ou vouloir s'inscrire dans l'un des domaines d'étude mentionnés à l'Annexe 1.
- Être en voie de compléter ou avoir complété son secondaire V être inscrite dans un programme collégial menant à l'obtention d'un diplôme collégial (DEC) ou universitaire (baccalauréat, maîtrise ou doctorat.)
- Résider ou provenir du territoire de la MRC du Haut-Richelieu.
- Accepter d'être candidate en signant la section confirmation de candidature du **Formulaire de mise en candidature.**
- Être présente à l'assemblée générale annuelle du 21 juin 2018 durant lequel les bourses seront remises.
- Consentir à ce que tout élément transmis au Centre de femmes du Haut-Richelieu dans son dossier de mise en candidature (nom, photo, curriculum professionnel ou scolaire), soit utilisé aux fins de publicité des finalistes et de la lauréate dans le cadre du Concours de la bourse Carrie Derick.
- Autoriser le Centre de femmes du Haut-Richelieu à photographier les finalistes et à diffuser leur photographie pour des fins de publicité et promotion.
- Afin d'obtenir la bourse, la lauréate devra fournir au Centre de femmes du Haut-Richelieu une preuve de son inscription à temps plein à la session d'automne 2018 dans une institution collégiale ou universitaire et dans un domaine scientifique.

3. RÉALISATIONS À METTRE EN VALEUR

Le dossier de la candidate doit démontrer :

Dans le cas d'une candidate du niveau secondaire ou collégial

1. L'excellence de son dossier académique.
2. Une lettre d'appui d'un ou d'une de ses professeurs attestant ses mérites (250 à 500 mots).
3. L'engagement de la candidate dans des activités en lien avec la discipline (exemple : expo sciences, démarrage ou participation à un club de sciences, etc.).

Dans le cas d'une candidate du niveau universitaire :

1. L'excellence de son dossier académique.
2. Une lettre d'appui d'un ou d'une de ses professeurs attestant ses mérites (250 à 500 mots).
3. La pertinence et l'originalité de ses recherches et en quoi celles-ci contribuent à l'avancement des connaissances.
4. Les contributions de la candidate à sa discipline (publications, conférences, articles scientifiques, etc.).

4. RÈGLEMENTS DU CONCOURS

- Pour la bourse Carrie Derick, les membres du jury sélectionneront la ou les lauréates ayant déposé un formulaire de mise en candidature complété adéquatement et respectant les critères et les règlements du concours.
- La ou les lauréates se verront octroyer une bourse de mérite de 1 000 \$ par la députée provinciale du comté d'Iberville, madame Claire Samson.
- Une seule bourse sera attribuée par lauréate.
- Une candidate ne peut signer qu'une seule *Confirmation de candidature*.
- Le comité organisateur peut refuser une candidature si le dossier de la candidate ne contient pas tous les éléments exigés dans les présentes ou s'il n'est pas conforme à la mise en forme demandée au point 7.
- Les membres du conseil d'administration, du comité organisateur ainsi que le personnel du Centre de femmes du Haut-Richelieu, les membres du jury de même que les membres de leur famille respective, ne peuvent soumettre de candidature ni leur propre candidature.
- En raison du caractère public de ses fonctions, une élue municipale, provinciale ou fédérale ne peut présenter sa candidature pendant la durée de son mandat.
- Seuls les documents exigés dans la section « Dossier de candidature » seront transmis aux membres de jury aux fins d'évaluation.
- Une candidate peut présenter à nouveau son dossier même si elle a déjà été candidate lors d'un précédent concours. Les documents requis dans le « Dossier de candidature » doivent cependant être mis à jour et à nouveau présentés.
- Une lauréate des années antérieures ne peut présenter à nouveau sa candidature.

5. DATE LIMITE

4

La **date limite** pour déposer une candidature est **le 18 mai 2018**. Les dossiers de mise en candidature doivent parvenir au bureau du Centre de femmes au plus tard à 16 h 30. Les dossiers déposés par la poste doivent également être parvenus à cette date, avant 16 h 30. Une estampe de réception sera apposée dès qu'un dossier sera parvenu au Centre de femmes et fera foi de la date de réception.

6. DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour être considérée comme admissible, le dossier de mise en candidature doit contenir les éléments suivants :

6.1 Le formulaire de mise en candidature (1 page)

- Les renseignements généraux au sujet de la candidate doivent être complets.
- Les coordonnées d'une tierce personne qui présente une candidature autre que la sienne doivent être complètes.
- Le *Formulaire de mise en candidature* doit être signé par la candidate et la tierce personne qui la présente, s'il y a lieu.

6.2 Le curriculum vitae abrégé de la candidate, d'un maximum de deux (2) pages.

6.3 Le dernier relevé de notes/bulletin officiel ou diplôme de la candidate.

6.4 Le document de mise en valeur de la candidate, d'un maximum de deux (2) pages. Il doit être écrit à interligne 1,5 et en caractère d'imprimerie Arial 10 (minimum).

6.5 Déposer lettre une de recommandation de candidature.

6.6 Le dossier de candidature complet doit être présenté paginé, non broché et non relié, le tout en 4 exemplaires.

6.7 Le dossier de candidature doit être acheminé, par la poste ou en mains propres au :

**Centre de Femmes du Haut-Richelieu
Bourse Carrie Derick 2018
390, rue Georges-Phaneuf
Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J3B 1K2**

7. PROCESSUS DE SÉLECTION

5

- 7.1 Validation de l'admissibilité du dossier par la représentante du comité organisateur.
- 7.2 Évaluation des dossiers par les membres du Jury selon une grille prédéfinie.
- 7.3 Les résultats du concours seront annoncés à l'AGA du 21 juin 2018.
- 7.4 Divulgarion au grand public du nom des lauréates sélectionnées par le jury par voie de communiqué.